

# Information sur le traitement de la demande de logement social en locatif

## Objet du traitement

La société Vilogia dont le siège est situé au 271 Boulevard de Tournai - 59664 Villeneuve d'Ascq a mis en place un dispositif permettant de :

- Traiter les demandes de logement en locatif
- Instruire ces demandes de logement
- Gérer les attributions via les CALEOL (Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements)

## Base légale

La base légale de la gestion des demandes de logement social en locatif est l'intérêt public.

## Données enregistrées dans le cadre des demandes de logements dans le locatif social

- Données du formulaire CERFA de demande de logement locatif
- Données mises à disposition via le SNE, et notamment le numéro unique d'identification de la demande délivré au niveau national lors de l'enregistrement par le SNE
- Données d'identification des personnes destinées à occuper le logement/Justificatif d'identité à jour des contractants
- Situation familiale
- Situation professionnelle
- Données d'ordre économique et financier : nature des ressources (allocations, pensions, revenus avec fiches de paie...) et montant, avis d'imposition
- Logement actuel : adresse, attestation d'hébergement, attestation de loyer à jour...
- Pour la demande de logement : existence d'un suivi social, Garanties FSL ou autres,
- Toutes autres Données strictement nécessaires à la gestion de la demande
- Propositions d'attribution suite décision de la CALEOL

## Destinataires des données

- Le personnel habilité dans le cadre de leurs fonctions à traiter les demandes de logement social en locatif
- Les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

## Durée de conservation des données

1. Dossiers de demande de logement non renouvelés et annulés : suppression année en cours + 1 an
2. Dossiers de demande de logement présentés en commission d'attribution du logement et acceptés : suppression au-delà de ce délai de 5 ans + Année en cours
3. Demande de logement non satisfaites mais renouvelées annuellement : base active en attente d'attribution

## Droits des personnes

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation du traitement et d'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier au Délégué à la Protection des Données (DPO) au 271 Boulevard de Tournai - 59664 Villeneuve d'Ascq ou via le formulaire dédié: <https://www.vilogia.fr/contact-dpo>.